

Feuillet - 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	31
Suppléants avec vote	1
Pouvoirs	5
Nombre de votants	37
Date de la convocation	14/11/2025
Certifié exécutoire le	24/11/2025
Date d'affichage	26/11/2025
Envoyé en préfecture le	26/11/2025

*Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.*

**TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE :** BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle,

BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, JAMILLOUX VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, LELIEVRE Carla, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SAR DENNE Josiane.

**SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :** ENSERGUEIX Jean-François.

**SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE :** BEZEAU Sophie, DELAUNAY Jean-Paul, GAGE Pascal, LONGUET Jean-François.

**EXCUSES :** CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), GARAIS Daniel, LACHAUD Sylvie (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), PLAS Marcel (représenté), TERRACOL Danielle (donne procuration à BERNARD Sylvain), TER-HEIDE Laurence.

**Secrétaire :** COIGNAC Gérard.

**97-2025 Délibération modificative n°2 du Budget Principal.**

L'entreprise Dejante a été choisi pour mener l'étude d'élaboration du PLUi.

Pour procéder à son démarrage, la CCV2M doit verser 15% des 235 479.60 € (soit 35 321.94€) correspondant au prix de l'étude.

Ayant été inscrit au budget prévisionnel la somme de 21 000 €, il convient de prendre une délibération modificative pour faire un virement de crédits de 14 350 € sur l'opération 78 PLUi:

**BUGDET PRINCIPAL**

**SECTION d'INVESTISSEMENT :**

Dépenses au chapitre 20 compte 202 opération 93 PLU BUGEAT 2024 :	- 4 500 €
Dépenses au chapitre 20 compte 202 opération 161 PLU TREIGNAC 2025 :	- 4 850 €
Dépenses au chapitre 20 compte 202 opération 162 PLU CHAMBERET 2025 :	- 5 000 €
Dépenses au chapitre 20 compte 202 opération 78 PLUi :	+ 14 350 €

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à 37 voix pour, 0 contre et 0 abstention,**

- AUTORISE le Président de modifier le budget 2025 selon les virements de crédits présentées ci-dessus.

Fait à Treignac le 26/11/2025  
Le Président Philippe JENTY

